

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 66
Hebdos régionaux de Lanaudière

**Projet de construction d'un échangeur reliant l'autoroute 640 à l'avenue Urbanova
par la Ville de Terrebonne**

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 14 AVRIL 2016 À TERREBONNE

Québec, le 5 avril 2016 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'un échangeur reliant l'autoroute 640 à l'avenue Urbanova par la Ville de Terrebonne*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **14 avril 2016, à compter de 19 h 30, à la Salle Royal de l'Hôtel Impéria, 2935, boulevard de la Pinière à Terrebonne**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 20 mai 2016.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 20 mai 2016, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque André-Guérard, 3425, place Camus à Terrebonne ;
- Bibliothèque de l'Île-des-Moulins, 855, place de l'Île-des-Moulins à Terrebonne.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que dans le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Ville de Terrebonne souhaite aménager un nouvel échangeur pour relier l'autoroute 640 avec l'avenue Urbanova. Celui-ci serait situé à peu près à mi-chemin entre l'échangeur de la route 335 et celui de l'avenue Claude-Léveillé. Le nouvel échangeur doit servir de porte d'entrée au futur quartier Urbanova prévu au sud de l'autoroute 640.

Le concept d'échangeur retenu par la Ville a été développé conjointement avec le MTQ. Il comprend un pont d'étagement au-dessus de l'A-640 ainsi que quatre bretelles d'entrée/sortie de l'autoroute, dans un aménagement de type « losange ». Le pont comprendrait deux voies dans chaque direction, une piste cyclable et un trottoir. L'échangeur a été conçu de manière à ne pas empiéter sur des milieux humides de grande valeur situés au nord de l'autoroute. Le projet se réaliserait sur des terrains appartenant déjà à la Ville et ne nécessite donc aucune nouvelle acquisition de terrains.

Le coût total du nouvel échangeur est estimé à 25 400 000 \$ et sa construction devrait durer environ neuf mois. La Ville prévoit commencer les travaux vers la fin de 2018.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Les travaux nécessiteraient le déplacement d'une conduite de gaz, d'un réseau de fibres optiques, de deux conduites d'égout sanitaire et d'une conduite d'aqueduc. Le projet nécessiterait également le prolongement de deux ponceaux situés sous l'autoroute. La Ville s'engage à privilégier un modèle de ponceaux favorisant le libre écoulement de l'eau et permettant le passage de la petite faune. Elle s'engage aussi à permettre la circulation routière en tout temps durant la construction en mettant en place, au besoin, des déviations et des détours.

Bien que la construction du nouvel échangeur occasionnerait du déboisement, des remblais et déblais de même que le franchissement de cours d'eau, le promoteur estime que les impacts sur le milieu biophysique seraient mineurs en raison de la faible sensibilité du milieu récepteur et grâce à l'application de mesures d'atténuation. Ces mesures viseraient, entre autres, à prévenir l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et à effectuer le déboisement à une période de moindre impact pour l'avifaune, l'herpétofaune et les micromammifères. Quant au milieu humain, le promoteur n'anticipe aucun impact significatif sur la population environnante compte tenu de la distance qui séparerait le futur échangeur des quartiers résidentiels.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 20 mai 2016, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Alexandre Corcoran-Tardif, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 538 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : echangeur-terrebonne@bape.gouv.qc.ca.